

Conditions d'utilisation et indications relatives à la protection des données pour les services en ligne

§ 1 Shell Fleet Hub

Sur Internet, Shell (Switzerland) SA met à la disposition des utilisateurs de ses cartes d'achat d'essence l'application Web Shell Fleet Hub à des fins de gestion des cartes d'achat d'essence. L'utilisation de Shell Fleet Hub est gratuite.

§ 2 Mise à disposition de données de transaction électroniques (service EID) (applicable dans la mesure où ce service est choisi par le client)

EID caractérise la mise à disposition d'informations de transaction au format électronique. EID ne remplace pas la facturation légale requise à des fins de déduction de l'impôt préalable ou de remboursement de la TVA par le client de Shell. Le service EID est mis à disposition par Shell au format de données convenu. Les deux parties acceptent que Shell puisse modifier à tout moment le format de données ou le contenu de données. Shell met à la disposition du client toutes les données EID en ligne pour une durée de 13 mois. Le client est responsable du chargement dans les temps et de l'enregistrement électronique (archivage) des données EID, le client est responsable personnellement du respect des lois et réglementations concernées sur la conservation de documents, comme par exemple les lois fiscales.

§ 3 Facturation électronique (e-invoicing service) (applicable dans la mesure où ce service est choisi par le client)

Le e-invoicing service consiste en des factures transmises par voie électronique pour des achats choisis par le client par le biais de sa Shell Card. En participant à l'e-invoicing, le client accepte de ne plus recevoir de factures sur papier. Cela s'applique à toutes les livraisons et prestations acquises qui peuvent être facturées par voie électronique compte tenu des lois fiscales actuellement en vigueur. Cela s'applique tant pour la première adresse de facturation que, le cas échéant, pour la seconde adresse de facturation pour les copies (si applicable).

Le client met lui-même à disposition l'accès à Internet (World Wide Web) ainsi que le matériel informatique et les logiciels pour lire et ouvrir les e-mails et leurs pièces jointes ainsi que l'accès à ses factures. Shell met à la disposition du client toutes les e-invoices en ligne pour une durée de 13 mois. Le client est seul responsable du téléchargement régulier et de la conservation électronique (archivage) des e-invoices. Le client est donc seul responsable du respect de ses obligations légales de tenue de la comptabilité et d'archivage. Le client accepte qu'à titre d'option, des factures ou des compléments de factures sur papier lui soient envoyés au cas où des factures devraient être complétées ou modifiées. Des duplicatas des e-invoices Shell ne seront mis à disposition que sur support papier.

§ 4 Gestion des limites des cartes d'achat d'essence dans Shell Fleet Hub (Advanced Controls)

La fonction Advanced Controls dans Shell Fleet Hub permet au client de modifier partiellement le cadre de la mise à disposition et de l'utilisation des cartes d'achat d'essence. Le client a ainsi un accès aux limites de la carte d'achat d'essence consignées par Shell dans Shell Fleet Hub. Les réglages de la carte d'achat d'essence suivants peuvent être modifiés par le client après activation par Shell:

- Transaction et limite de disposition: Réduction des limites journalières, hebdomadaires et mensuelles réglées par défaut par Shell
- Catégorie de produit: Désélection de certains produits dans les catégories de produits réglées par défaut
- Réglages de l'heure et du jour: Activation des cartes pour certains jours et certaines heures de la journée
- Les limites de Transaction et de cartes réglées par défaut peuvent être réduites exclusivement par le client.

Les réglages doivent être consignés au niveau de la carte. La transmission des nouvelles valeurs réglées a lieu dans le cadre des possibilités techniques une fois par jour. Les nouvelles valeurs sont toujours activées à partir de 0h01 du jour suivant dans le système d'autorisation en ligne. Les réglages de la carte modifiés par le client peuvent uniquement être contrôlés et utilisés dans le réseau d'autorisation en ligne (OLA):

- Les transactions en mode hors ligne ou transactions chez des partenaires non rattachés au système d'autorisation en ligne sont contrôlées et autorisées selon les limites réglées par défaut par Shell.

Indépendamment de ce qui est exposé précédemment, Shell se réserve le droit, dans des cas exceptionnels, d'autoriser les transactions ci-dessous sans concertation avec le client et de les facturer au client:

- les transactions de carburant qui sont effectuées au-dessus de la limite réglée par le client,
- les carburants désélectionnés par le client,
- Les transactions de carburant qui ont été effectuées en dehors du réglage jour/heure paramétré par le client.

Shell n'assume à aucun moment la responsabilité de la disponibilité, de la fonctionnalité de Shell Fleet Hub ou du système d'autorisation en ligne. Shell ne donne pas de renseignements sur la disponibilité du réseau d'autorisation en ligne.

§ 5 Autres conditions

1. Indemnisation: le client s'engage à indemniser et à protéger Shell ainsi que ses auxiliaires d'exécution contre toute prétention qui découlerait d'une utilisation illicite ou non autorisée de prestations électroniques complémentaires qui relèverait de la sphère du client.

2. Responsabilité civile: Shell ne répond pas de la disponibilité, du bon fonctionnement et de la compatibilité du matériel informatique et des logiciels utilisés par le client ou mis à sa disposition. Shell (Switzerland) SA ne répond par ailleurs pas de la panne temporaire ainsi que de l'absence de disponibilité des serveurs, lignes et systèmes qu'elle utilise ainsi que des flux de données traités. La prestation faisant l'objet du contrat est partiellement fournie en recourant aux réseaux de télécommunication d'autres exploitants. Shell ne répond pas non plus des événements et des perturbations qui causeraient des dommages et qui se produiraient sur les canaux ou installations de transmission ainsi que sur les autres équipements techniques de ces exploitants ou d'autres tiers. Le client n'a à cet égard pas droit à des prestations de remplacement.

Shell répond de manière illimitée des dommages causés intentionnellement ou en raison d'une négligence grave par elle-même ou par ses auxiliaires d'exécution. Shell ne répond pas des dommages causés par une négligence légère à moins que des obligations contractuelles essentielles dont l'exécution est nécessaire pour atteindre l'objet du contrat n'aient été violées (violation d'une obligation majeure). En cas de violation par négligence légère d'une obligation majeure, Shell ne répond que des dommages typiques pour ce genre de contrat et raisonnablement prévisibles au moment de la conclusion dudit contrat. Dans un tel cas, elle ne répond pas des dommages consécutifs indirects. Les limitations de responsabilité ci-dessus ne s'appliquent pas si des prétentions sont élevées suite à une atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé lorsque cette responsabilité découle obligatoirement de la loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits s'il s'agit d'une déclaration de garantie ou d'une dissimulation frauduleuse d'un défaut.

3. Modifications de l'offre en ligne: Dans le cadre du progrès technique et du perfectionnement des services en ligne, Shell est en droit de modifier ceux-ci sans l'autorisation explicite du client dans la mesure où il n'est pas porté atteinte aux intérêts dignes de protection du client.

4. Durée: L'utilisation des services décrits peut être résiliée par écrit à tout moment par le client. Les modifications entraînées par la résiliation sont effectuées le plus tôt possible.

Informations relatives à la protection des données

Généralités: dans le cadre de la fourniture de services électroniques, les données nécessaires à leur mise à disposition font l'objet d'un enregistrement. Dans votre Shell Fleet Hub, vos données client provenant d'autres systèmes sont transférées sur le portail. Vous fournissez par ailleurs vous-même des données qui sont enregistrées. Shell ne fera appel à votre portail avec des droits de lecture qu'à des fins de support. Pour accorder des droits plus étendus, veuillez lire la déclaration de consentement qui figure ci-après. Dans Shell Fleet Hub, des droits d'administrateur sont attribués à un administrateur client. Veuillez lire à ce sujet les indications ci-après à l'attention de l'administrateur client. Les données enregistrées dans le portail permettent de créer les profils d'utilisation des utilisateurs de prestations. Chaque client endosse la responsabilité juridique à ce sujet. Dans la mesure où il est recouru à des entreprises tierces pour mettre à disposition des prestations électroniques, Shell les a engagées à respecter les prescriptions, dans le cadre du traitement des données de commande, conformément à la loi sur la protection des données.

Votre sécurité: le portail clients est protégé par un mot de passe. Pour des raisons de sécurité, ledit portail sera bloqué si le mot de passe est composé trois fois de manière erronée. Le client est seul responsable du traitement confidentiel du mot de passe qui lui sera envoyé par e-mail à des fins d'utilisation de Shell Fleet Hub. En cas de suspicion d'utilisation abusive, le client doit en informer Shell sans délai. S'il est recouru à des prestations électroniques complémentaires telles que l'e-invoicing ou l'EID, le client est informé du risque fondamental que représente l'utilisation de données via Internet et des e-mails lorsque les données sont transmises sans avoir été cryptées. Shell ne saurait être tenue responsable si, lors de la transmission de données, des tiers devaient se procurer un accès aux données traitées. Le service Shell Fleet Hub utilise un système de cryptage assurant la protection des données transmises. L'analyse de la consommation et les notifications d'alarme par e-mail sont envoyés comme des e-mails normaux.

Conditions d'utilisation et indications relatives à la protection des données pour les services en ligne

Indications à l'attention de l'administrateur client:

Afin que vous puissiez configurer votre portail Shell Fleet Hub de manière encore plus individuelle, nous vous avons octroyé des droits d'administrateur. En tant qu'administrateur, vous pouvez par exemple définir de nouveaux utilisateurs de Shell Fleet Hub ou décider de la création de rapports et déterminer leurs destinataires. Afin de déceler le plus rapidement possible une éventuelle utilisation abusive de l'accès à Shell Fleet Hub par des tiers non autorisés, nous vous conseillons de vérifier régulièrement le fichier dans lequel sont enregistrés les accès en bonne et due forme à tous les comptes et ceux qui ont échoué. Lors de chaque nouvel accès, nous indiquons par ailleurs le dernier accès en bonne et due forme, afin que chaque utilisateur puisse contrôler lui-même son domaine d'accès. Pour améliorer la sécurité lors de votre connexion, nous vous conseillons d'utiliser les règles en matière de mots de passe à l'attention des utilisateurs, et notamment les instructions en matière de traitement confidentiel. Si vous estimez qu'il est possible que votre compte ou celui d'un autre utilisateur soit utilisé de manière abusive, vous êtes tenu de nous en informer sans délai. N'oubliez pas également que plus vous laissez se connecter des utilisateurs et plus le contrôle de Shell Fleet Hub sera étendu. Dès 10 personnes ayant obtenu l'accès à Shell Fleet Hub, nous vous conseillons de dresser à titre de documentation une liste des utilisateurs actuels avec leurs droits. A cet égard, n'oubliez pas également de retirer les autorisations d'accès aux personnes qui n'utilisent plus Shell Fleet Hub.

Gestion de flotte centralisée/ déclaration de consentement :

Si vous avez délégué tout ou partie de la gestion de votre flotte à une autre entreprise, vous donnez par la présente votre accord à ce que Shell (Switzerland) SA autorise dans la mesure du nécessaire cette entreprise à accéder à votre Shell Fleet Hub. Vous pouvez révoquer votre consentement en tout temps avec effet pour l'avenir. N'oubliez pas, cela dit, qu'une gestion externe de votre flotte ne pourra peut-être plus être effectuée.

Droits de lecture de Shell Fleet Hub

en faveur d'entreprises tierces/ déclaration de consentement:

Si vous avez délégué tout ou partie de la gestion de votre flotte à une autre entreprise, vous donnez par la présente votre accord à ce que Shell (Switzerland) SA accorde dans la mesure du nécessaire à cette entreprise ces droits de lecture de Shell Fleet Hub. Vous pouvez révoquer votre consentement en tout temps avec effet pour l'avenir.

Utilisation de services par Shell/ déclaration de consentement:

Si vous voulez confier à des collaborateurs de Shell (Switzerland) SA la fourniture de prestations sur Shell Fleet Hub, comme par exemple la saisie d'utilisateurs ou de données de base, vous donnez par la présente votre accord à ce que des collaborateurs de Shell (Switzerland) SA puissent procéder au traitement des données correspondant sur votre compte client. Dans un tel cas, des fonctions telles que „modification du mot de passe” ne peuvent toutefois pas être prises en charge. L'accès à votre compte ne sera autorisé qu'à un cercle limité de collaborateurs de Shell. Vous pouvez révoquer votre consentement en tout temps avec effet pour l'avenir.